

AR Prefecture
043-214302515-20211215-DELIB20_151221-DE
Reçu le 16/12/2021
Lié le 16/12/2021

Séance du 15 Décembre 2021  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE VALS PRES LE PUY**

**DELIBERATION N° 20**

Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Date d'affichage : **20 DEC. 2021**

L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Laurent BERNARD, Maire.

**Présents** : M. Laurent BERNARD, Mme Béatrice DIELEMAN, M. David CHANTRE, Mme Patricia MAURY COMBRIS, M. Serge VOLLE, Mme Lucie LANGLET, Mme Christiane VAILLE GIRY, M. Raymond GALTIER, Mme Joëlle FERRY, Mme Evelyne DURAND ALLARY, M. Jean Pierre RIOUFRAIT, Mme Véronique BONNET, Mme Chantal GROS, Mme Camille DESVIGNES, M. Philippe JOUJON, Mme Karine REYNAUD, Mme LIAUTAUD Myriam.

**Absent** : M. Julien CHARREYRE.

**Représentés** : M. Gérald FÉNÉROL donne pouvoir à M. Jean Pierre RIOUFRAIT, M Gérard CHALLET donne pouvoir à M. Serge VOLLE, M. Florent FOUCHÈRE donne pouvoir à Mme Patricia MAURY COMBRIS, Mme Marie-Noëlle FARGIER donne pouvoir à Mme Patricia MAURY COMBRIS, M. Christian BOURDIOL-TANAVELLE donne pouvoir à M Philippe JOUJON.

**Secrétaire de séance** : Mme Camille DESVIGNES.

**Objet** : Tarifs municipaux 2022.

**Où l'avis favorable de la réunion « Toutes commissions confondues » du 8 décembre 2021 statuant sur une absence de hausse des tarifs pour l'année 2022 ;**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :**

✓ **SE POSITIONNENT** sur une absence de hausse des tarifs municipaux pour 2022 et fixer comme présenté ci-dessous les tarifs municipaux.

**Ces derniers seront applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

*A Vals-près-Le Puy, le 15 décembre 2021.*

Le Maire,  
 Laurent BERNARD.



Nombre de Conseillers présents		17
Nombre de Conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		22
Abstention		0
VOTE	CONTRE	0
	POUR	22

## AR Prefecture

043-214302515-20211215-DELIB20\_151221-DE  
 Reçu le 16/12/2021  
 Publié le 16/12/2021

Objet (prix unitaire)		Tarifs 2021	Tarifs à compter du 01/01/2022
Portage repas des personnes âgées ou handicapées		6,25 €	6,25 €
Repas des aînés de fin d'année, personnes de - 70 ans ou non domiciliées sur la commune		27,00 €	27,00 €
Repas au restaurant scolaire (dont repas centre de loisirs municipal)	Enfant Valladier, en maternelle (<6 ans)	3,55 €	3,55 €
	Enfant valladier, en primaire (> 6 ans)	3,85 €	3,85 €
	Enfants domiciliés hors commune	5,85 €	5,85 €
	Enfant scolarisé en ULIS (tarif voté 28/07/2020)	3,55 €	3,55 €
	Majoration pour 1 repas si absence de réservation dans les délais impartis	5,00 €	5,00 €
Périscolaire : garderie par année scolaire (année scolaire 2021-2022)	Enfants Valladiers	15,00 €	15,00 €
	Enfants domiciliés hors commune	18,00 €	18,00 €
Périscolaire : études surveillées élémentaire (année scolaire 2021-2022)		Gratuité	Gratuité
Droit de stationnement taxi (par an)		254,00	254,00 €
Médiathèque : Adhésion, par famille et par an		14,70 €	14,70 €
Ludothèque : prêt d'un jeu durée maximum 1 mois		1,50 €	1,50 €
Ludothèque : Pénalité par pièce manquante		6,00 €	6,00 €
Ludothèque : Perte, non restitution, dégradation ou défaut de rendu rendant non utilisable(s) un ou plusieurs jeux		Facturation du rachat du ou des jeu(x) perdu(s) au prix public	Facturation du rachat du ou des jeu(x) perdu(s) au prix public
Mise en fourrière (par capture)		55,70 €	55,70 €
Photocopies	A4 recto	0,20 €	0,20 €
	A3 recto	0,40 €	0,40 €
	A4 Recto verso	0,30 €	0,30 €
	A3 Recto verso	0,50 €	0,50 €
	Dossier complet Enquête Publique à l'unité	151,80 €	151,80 €
CIMENTIERE	<b>Colombarium (case)</b>		
	15 ans	633,00 €	633,00 €
	30 ans	1.133,00 €	1.133,00 €
	50 ans	1.511,00 €	1.511,00 €
	<b>Concessions</b>		
	15 ans	317,00 €	317,00 €
	30 ans	826,00 €	826,00 €
	50 ans	1.261,00 €	1.261,00 €
	<b>Caveau Communal</b>		
	6 premiers mois	Gratuité	Gratuité
	Du 7 <sup>ème</sup> au 12 <sup>ème</sup> mois	155,00 €	155,00 €



<b>AR Prefecture</b>	
043-214302515-20211215-DEIB20_151221-DE	Paris 2024/12/2021
<b>Tarifs à compter du 01/01/2022</b>	
Publié le 16/12/2021	

Objet (prix unitaire)			
	Du 13 <sup>ème</sup> au 18 <sup>ème</sup> mois	<b>310,00 €</b>	<b>310,00 €</b>
	Du 19 <sup>ème</sup> au 24 <sup>ème</sup> mois	<b>622,00 €</b>	<b>622,00 €</b>
Terre végétale	Terre végétale chargée (le m3)	7,00 €	7,00 €
<b>Droit de place</b>	Vente au déballage	Gratuit	<b>Gratuit</b>
	Vente par camion	Gratuit	<b>Gratuit</b>
	Marché hebdomadaire	Gratuit	<b>Gratuit</b>
	Marché hebdomadaire fluides (électricité ...)	Gratuit	<b>Gratuit</b>
	Vide-greniers	2€ le mètre linéaire	2€ le mètre linéaire
	<b>Installation cirques, spectacles ou expositions itinérants</b>		
	Caution	500,00 €	<b>500,00 €</b>
	Forfait par semaine	322,00 €	<b>322,00 €</b>
	Forfait par jour supplémentaire	54,00 €	<b>54,00 €</b>
	<b>Terrasses bars/restaurants</b>		
	Jusqu'à 10m <sup>2</sup>	Gratuit	<b>Gratuit</b>
	> 10m <sup>2</sup> / prix par m <sup>2</sup> et par mois	3,15 €	<b>3,15 €</b>
	<b>Installation des forains</b>		
	Forfait pour 2 habitations et pour 5 semaines	537,00 €	<b>537,00 €</b>
	Au-delà du forfait pour 2 habitations par semaine	107,00 €	<b>107,00 €</b>